

Anchya BAMANA

Députée de Mayotte
2^{nde} circonscription

2^e circonscription de Mayotte
Bandrele • Bouéni • Chiconi • Chirongui • Demberri • Kani-Kéli • Mamoudzou • M'Tsangamouji • Ouangani • Sada • Tsingoni

Monsieur Manuel VALLS
Ministre des Outre-Mer
27 Rue Oudinot
75007 PARIS

Paris, le 24 février 2025

Objet : pénurie d'eau et de denrées alimentaires à Mayotte

Monsieur le Ministre,

Le cyclone Chido a plongé l'île dans une crise alimentaire profonde. Les produits de base tels que la banane verte, le manioc, les pommes de terre, la patate douce, vont manquer au moins une année entière. J'ai déjà eu l'occasion de m'entretenir avec vous sur ce sujet vital.

Après Chido, dès la visite du premier ministre avec sa délégation ministérielle, les élus ont alerté le préfet sur la nécessité de prolonger l'arrêté de 1995 d'au moins un an. Par courrier du 14 janvier 2025 ci-joint, j'ai réitéré cette demande à votre niveau en prévision du mois de ramadan.

Deux mois après le cyclone, force est de constater que la population de Mayotte vit une insécurité alimentaire sans précédent. Les Mahorais passent de la résilience à la résignation. Comme en témoignent les dires des habitants, je cite « nous nous habituons au manque Madame la députée » ! Cette situation est inacceptable et révoltante !

La population, majoritairement musulmane, s'apprête à entrer en période de ramadan du 1er au 30 mars 2025. Aujourd'hui, chaque Mahorais se demande comment se nourrir pour son unique repas quotidien tout au long du mois de ce mois sacré pour les musulmans que nous sommes.

En effet, l'Etat, à travers le préfet, réquisitionne les containers d'eau et de nourriture des importateurs. L'eau et les produits de base de consommation sont distribués au compte goutte dans les magasins : les Mahorais sont rationnés comme en temps de guerre ! Mayotte n'est pas un camp de réfugiés Monsieur le ministre : Mayotte, c'est la France!

Face à l'abandon de l'Etat, les maires sont pris pour des boucs émissaires, les fautifs qui ont mal gérés des aides. Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le ministre, que les aides déployées par l'Etat ont été complètement sous-estimées eu égard du nombre de population à couvrir.



Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP
T : 01 40 63 41 54
@ : anchya.bamana@assemblee-nationale.fr

Permanence parlementaire
165, route départementale 3
97605 Passamaïnty
T : 02.69.60.81.22
@ : permanence.deputee@gmail.com

J'ai personnellement fait le tour de l'île pendant 10 jours après Chido, j'ai bien constaté le peu d'aides envoyées par l'Etat dans les communes, sans parler de leur qualité!

Concernant l'eau, face aux habitants qui souffrent des coupures d'eau du réseau et de l'absence d'eau embouteillée dans les magasins, la seule réponse de l'Etat est de nous envoyer le Rotary Club nous distribuer des kits de potabilisation d'eau de rivière ou encore des pastilles de chloration d'eau.

Monsieur le ministre, cette réponse nous conforte dans l'idée que le gouvernement traite les Mahorais comme étant des tiers-mondistes! Si l'État traite Mayotte comme un bidonville géant, alors qu'il ait le courage de le dire clairement !

Les mahorais ne sont pas des mendians. Ils vivent aujourd'hui une situation d'abandon et d'humiliation de la part du gouvernement. Face à notre colère et à notre indignation qui n'a guère de limites, à l'approche du mois de ramadan, je vous demande de :

- 1- Prolonger l'arrêté n°2024-DAAF-1059 portant modification de l'arrêté du 10 avril 1995 de deux mois à un an, soit jusqu'au 31/12/2025.
- 2- Prolonger l'assouplissement de l'arrêté n°1092/DAAF/2015 permettant aux voyageurs d'importer des végétaux de deux mois à un an, soit jusqu'au 31/12/2025.
- 3- Privilégier l'importation en urgence des denrées alimentaires de base dans les pays avoisinants tels que l'Afrique de l'Est Mozambique, Afrique du Sud, la Tanzanie, le Kenya qui sont à deux heures d'avion de Mayotte.
- 4- Faciliter l'importation d'eau embouteillée en quantité à Mayotte afin d'approvisionner suffisamment les magasins afin de répondre en urgence aux besoins en eau de la population.

Il s'avère que, depuis janvier 2025, les délais de transit maritime entre l'Asie et Mayotte se sont rallongés considérablement. En effet, la CMA CGM a choisi de placer le port de Pointe des Galets à La Réunion comme hub, en remplacement de celui de Jebel Ali aux Émirats Arabes Unis. Tous les conteneurs à destination de Mayotte passent désormais par La Réunion avant d'être acheminés vers Mayotte. Cette situation retarde considérablement l'acheminement des importations vers Mayotte.

Compte tenu de cette situation, je demande au gouvernement de déployer les moyens logistiques de la nation pour répondre aux urgences vitales de Mayotte.

Enfin, je demande à l'Etat d'accentuer le contrôle des boutiques de proximité. Ces dernières explosent le prix des denrées alimentaires et l'eau revendues après achat auprès des grands distributeurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Esperant votre réaction! 

Anchya BAMANA

Copie : Monsieur François BAYROU, Premier ministre



Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP
T : 01 40 63 41 54
@ : anchya.bamana@assemblee-nationale.fr

Permanence parlementaire
165, route départementale 3
97605 Passamaity
T : 02.69.60.81.22
@ : permanence.deputee@gmail.com



Anchya BAMANA
Députée de Mayotte

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

2^e circonscription de Mayotte
Bandrele • Bouéni • Chiconi • Chirongui • Dembenni • Kani-Kéï • M'Tsangamouji • Mamoudzou • Ouangani • Sada • Tsingoni

Monsieur Manuel VALLS
Ministre des Outre-mer

Paris, le 14 janvier 2025

Monsieur le Ministre,

Comme j'ai déjà pu vous en entretenir, la question de l'alimentation est cruciale à Mayotte depuis le passage des cyclones Chido et Dikeledi.

A la demande des élus, un décret publié le 27 décembre 2024 - n°2024-DAAF-1059 porte modification de l'arrêté n°06/DAF du 10 avril 1995 relatif au contrôle sanitaire des végétaux et produits végétaux à l'importation.

Cependant, ce décret est hélas limité dans le temps comme dans l'espace : il ne concerne que les importations en provenance de La Réunion et n'est prévu que pour une durée de deux mois.

Je me permets de vous rappeler que le ramadan commence le 28 février 2025, date à laquelle ce décret ne sera plus en vigueur.

Par ailleurs, n'oublions pas qu'avec CHIDO et DIKELEDI, la nature nous lâche et cela, sans doute pendant au moins un an. Ne sous-estimons pas l'atteinte écologique de l'île !

Je propose donc :

- de prolonger la durée prévue initialement à un an (le temps que ça pousse à Mayotte)
- d'ouvrir l'importation aux pays d'Afrique directement, notamment Afrique de l'Est Mozambique, Tanzanie et Kenya. Des opérateurs ont déjà des bateaux ou avions prêts pour approvisionner Mayotte. Je rappelle que le ministre Thani a signé une convention avec le Kenya et le président du département à ce sujet notamment. Il est donc incompréhensible que le gouvernement exclue cette possibilité ! Madagascar devrait aussi être concernée : les Mahorais comme les Hexagonaux partent souvent en vacances sur cette île, ils y consomment des productions locales, pourquoi ne pourrait-on en importer ?



Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP
T : 01 40 63 41 54
E : anchya.bamana@assemblee-nationale.fr

Permanence parlementaire
165, route départementale 3
97605 Passamaïny
T : 02.69.60.81.22
E : permanence.deputee@gmail.com

- d'ajouter les semences pour la culture des bananes et des cocotiers. Je pense que voilà, de plus, une occasion unique d'activer une coopération régionale agricole fructueuse avec ces pays avoisinants. Les riziculteurs malgaches pourraient nourrir Mayotte, la crise qui sévit sur notre île leur profitant : La Réunion ne doit pas être la seule région environnante qui s'enrichisse !
- de lancer, dès maintenant alors que nous sommes en pleine saison des pluies, une grande campagne de plantations de bananiers, cocotiers, manguiers etc.

Par ailleurs, j'estime, comme vous, que le bon sens doit prévaloir en cette période si particulière où Mayotte meurt de faim. J'ai été très choquée comme bon nombre de nos compatriotes d'apprendre que des fruits et légumes rapportés de La Réunion pour sa famille par un Mahorais avaient été confisqués (pour être détruits ?) par les services de la Douane qui lui ont même infligé une amende.

En même temps, les kwassas débarquent sur nos côtes, de manière clandestine, des denrées alimentaires qui ne subissent, elles, aucun contrôle !

L'arrêté préfectoral n°1092/DAAF/2019 ci-joint portant interdiction d'import de végétaux par voie postale et dans les bagages des voyageurs ne pourrait-il pas être assoupli pour quelques temps ?

Je propose une durée d'une année le temps que la terre de Mayotte veuille bien nous nourrir.

Monsieur le Ministre, comme j'ai déjà pu vous le dire, Mayotte a soif et a faim !

Je compte sur vous pour nous entendre et vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma très haute considération.



Anchya BAMANA

